

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 267

DE LYON

Samedi 24 Septembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société Publi-
cité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique: RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON—Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS :
Lyon et départements limitrophes... 10 fr.
Autres départements... 12 fr.
Étranger (Union postale)... 18 fr.

FAITS DU JOUR

D'après un journal de Paris, un grand scandale serait à la veille d'éclater au ministère de la marine, où des plans secrets auraient été communiqués à des Allemands.

L'enquête sur la marine a pour-suivi ses travaux à Brest, où elle a remarqué la même indiscipli-ne et la même incohérence qu'à Cherbourg.

Le Congrès de la Libre-Pensée est terminé. Le prochain congrès se tiendra à Paris.

Les négociations se poursuivent toujours activement à Mars-selle entre grévistes et arma-teurs. On prévoit la fin prochaine de la grève.

Dans le dernier assaut contre Port-Arthur, les Russes auraient perdu quatre cents tués, huit cents blessés et quarante-cinq canons, mais ils auraient repris le fort d'Erlantchan.

Le calme continue à régner au-tour de Moukden, où les troupes ne signalent leur présence que par des escarmouches insigni-fiantes.

La Loi de Lynch

Il est fort rare qu'une semaine s'écoule sans que la nouvelle nous parvienne de quelque exécution sommaire accomplie sur le territoire des États-Unis; la victime est souvent les victimes de cet usage populaire sont indifféremment des Américains ou des étrangers, mais en ce moment c'est surtout aux hommes de couleur qu'est appliqué ce traitement spécial, connu sous le nom de loi de Lynch.

On pourrait croire, d'après cette appellation, qu'il s'agit là d'une vieille mesure législative conservée par tradition; ce serait une erreur. Cette loi fa-meuse a ceci de particulier de n'être point une loi et de n'avoir jamais figuré dans un code. Quant au nom de Lynch, on est fort embarrassé pour savoir quel personnage il désigne.

Certains érudits, qui n'étaient point fâchés sans doute de découvrir à cette coutume barbare une origine euro-péenne, inclinent à lui donner comme berceau la verte Erin, et à voir dans Lynch un magistrat irlandais. Une autre opinion soutient que Lynch était un fermier de la Caroline du Nord, lequel, indigné des méfaits des Indiens et trouvant que la justice était impuissante à les réprimer, se serait de son propre mouvement érigé en grand juge et n'aurait pas hésité à exécuter sans délai les sentences qu'il promulguait sans con-trôle. L'opinion la plus répandue, dans laquelle on retrouve encore l'Irlande, veut que John Lynch ait été un Irlandais investi des fonctions de *chief-justice* et ayant vécu dans la Caroline du Sud au milieu du dix-septième siècle; mais, pour être plus précis dans le fait, cette version n'en est pas moins fort suspecte, car elle n'est susceptible d'aucun document sérieux.

Le mystère est donc complet sur l'in-venteur de cette singulière pratique, qui ne mérite pas plus le nom de loi que son application ne mérite celui de jus-tice. On comprend après tout que ce no-taire, plus soucieux de résultats positifs que de renommée, n'ait point éprouvé le besoin de veiller à ce que sa mémoire fût transmise à la postérité et qu'il se soit contenté d'être un législa-teur anonyme, impitoyable et anonyme.

Mais quelle ait été importée d'Irlande ou qu'elle soit née spontanément sur le sol américain, la loi de Lynch ne s'en est pas moins solidement établie aux États-Unis, si bien que ceux-ci peuvent actuellement s'en attribuer le monopole en tant qu'application régulière et cons-tante, le lynchage en Europe, n'apparais-sant qu'aux époques troublées ou dans les moments d'effervescence popula-ire.

On peut expliquer, et à la rigueur ex-cuser, la naissance de cette coutume par la nécessité où se trouvent les premiers immigrants, isolés au milieu de populations hostiles, de se protéger contre la mauvaise volonté des naturels du pays, beaucoup plus nombreux, et dont la mentalité rudimentaire, mais pourtant logique, ne pouvait compren-dre qu'ils aussent le respect à la prop-riété et à la personne des nouveaux ve-nus qu'ils considéraient comme des in-trus gênants et désagréables.

entrée dans les mœurs que la vraie loi est impuissante à réprimer sa contre-façon. Elle ne l'essaie même pas; lors-que l'on nous informe aujourd'hui que tel ou tel individu a été lynché, on ne fait pas même suivre cette information de la petite formule plus ou moins hypo-crite dont on se sert en Europe pour af-firmer qu'une enquête est ouverte et que les coupables ne sauraient tarder à recevoir le châtiement qu'ils méritent.

Non, les coupables ne sont jamais punis, par la bonne raison qu'ils ne sont jamais recherchés; la justice, qui a déjà la réputation d'être boiteuse, est de plus, dans le Nouveau-Monde, aveugle: elle préfère ne rien voir.

Ce n'est plus, toutefois, contre les In-diens que s'exerce la loi de Lynch, et pour cause. Les Indiens, rare pacifique, se sont laissés peu à peu dépouiller de la terre qu'ils occupaient, où ils étaient nés et où ils semblent n'avoir conservé que le droit de mourir. Ils ne sont plus qu'un petit nombre, relégués dans un territoire qui va se rétrécissant chaque jour.

Par contre, les nègres qu'on a amenés d'Afrique et dont on se flattait de faire des travailleurs dociles, ont pulvérisés un tel point de vue qui vient le danger pré-sentement. C'est contre eux presque uniquement qu'est dirigée la loi de Lynch. Aussitôt pris, aussitôt pendus; bien heureux encore lorsqu'ils ne sont pas brûlés à petit feu. Il est certain que le crime qui leur vaut le plus fréquem-ment ce traitement spécial n'est pas de ceux que l'on doit considérer avec indulgence, bien qu'il soit inspiré par le mal d'amour; malheureusement, pour leurs victimes d'abord et pour eux en-suite, ces noirs trop vivement épris des femmes blanches, n'apportent, dans leur désir du fruit défendu, aucun sou-ci d'obtenir le consentement préalable de celles à qui s'adresse la violence de leur passion. Le moyen employé pour restreindre leur nature sauvage et brutale est assurément des plus efficaces; on peut être assuré qu'un pendu ou qu'un brûlé ne renouvellera pas son attentat; mais supprimer le coupable n'est pas supprimer le mal, et c'est toujours à recommencer, tant il est vrai que, sous toutes les latitudes, l'amour ne connaît pas de loi, pas même la loi de Lynch.

Il semble néanmoins que le châtiement ne perdrait rien à être ordonné par un tribunal au lieu de l'être par une foule en fureur; ce serait une garantie contre les erreurs, et la civilisation ne s'attris-tait pas de voir la barbarie de la puni-tion égaler la barbarie du crime.

Quant on songe pourtant ce qu'est pour ces mêmes nègres que les États-Unis, il y a quarante ans, cessèrent d'être unis, on ne peut s'empêcher de reconnaître à quel point les prévisions humaines sont sujettes à l'erreur. Le Nord et le Sud se sont fait une guerre acharnée, parce que l'un voulait les affranchir et l'autre les maintenir en es-clavage. L'humanité, qui a salué le triomphe du Nord, n'a remporté la victoire que par la Pyrrhus. Théoriquement, les nègres sont devenus ci-toyens américains, mais dans la réalité il s'en faut qu'ils jouissent du droit commun. Pauvre Oncle Tom, que dirait-il s'il revenait sur la terre, et s'il voyait que c'est surtout par la corde ou par le feu qu'on applique l'*habeas corpus* à ses neveux?

Paul GAULOT.

NOTES POLITIQUES

Les dépêches ajoutent: « Le roi a ac-cordé l'amnistie pour les petits délits ». Et pour les grands, qu'est-ce qu'on a fait? En les oubliant à dessein, a-t-il voulu dire qu'il y a des choses qui ne s'oublient ja-mais? A quoi pensait-il, sous le dais, dans l'église, avec, derrière lui, la cohorte des officiers assassins qui ont frappé Alexan-dre et Draga, qui doivent aux meilleurs coups donnés la meilleure place reçue? A quoi pensait-il?

Il est possible qu'il n'éprouve jamais le Remords; mais je le défie bien d'échapper toujours à la Peur. Et, ici, encore, la simple morale du vieux d'Ennery trouverait son compte... — L. P.

INFORMATIONS

UN SCANDALE A LA MARINE
Paris, 23 septembre.

Sous ce titre, la *Libre Parole* de ce matin annonce qu'un nouveau scandale est sur le point d'éclater au ministère de la marine. Il s'agit, dit ce journal, d'une nouvelle affaire Picot, mais beaucoup plus grave.

M. Pelletan aurait permis à des employés d'une grande maison allemande de tra-vailer sur des plans secrets de moteurs de torpilleuse. Nous avons l'honneur d'obtenir que les renseignements relatifs à cette affaire marine. On dit jusqu'ici ne pas connaître le premier mot de cette affaire.

L'AFFAIRE DAUTRICHE
Paris, 23 septembre.

Le non-lieu ne semble plus faire aucun doute. Aussi une certaine presse met-elle un acharnement anticipé à le discréditer, en affirmant qu'il serait une preuve de la connexité de l'affaire Dreyfus et de l'affaire Dautriche.

Un journal socialiste s'est fait entrouvrir le dossier. Il y a puisé dans les pièces que le rapporteur lui-même a jugées négligeables, après examen et même dans cette corres-pondance du capitaine François que son caractère intime aurait dû faire laisser de côté. La feuille révolutionnaire prétend en avoir extrait des choses extraordinaires, si extraordinaires qu'elles sont pour la plu-part inexactes. Le capitaine François n'a jamais écrit cette phrase: « Il ne faut pas que la femme Bastian aille à Rennes. » Il serait sans doute difficile de montrer les lettres où il présidait une « grande liqui-dation » et où il exprimait ses craintes per-sonnelles pour l'avenir. De pareils procédés jugent la campagne.

LE CAS DU GÉNÉRAL DECHARME
Paris, 23 septembre.

On s'est demandé valablement pour quels motifs le général Decharme avait été mis en disponibilité. Il paraîtrait que cette mesure fut rattachée à l'affaire Cui-gnet.

On se souvient que ce sont des médecins du corps d'armée commandé par le général Decharme qui ont été chargés de l'examen mental du commandant Cui-gnet.

Il n'est pas que constater que le com-mandant avait toute sa raison, mais le mi-nistre de la guerre avait demandé autre chose. Ayant détesté publiquement, pour le besoin de ses combinaisons, que le com-mandant Cui-gnet devait être fou, il n'a pas admis que le général Decharme n'ait pas imposé aux médecins, ses subordonnés, une consigne qui leur interdisait de constater un tel état.

En un mot, on aurait voulu, rue Saint-Dominique, que le général Decharme fit « alléger par ordre » le commandant Cui-gnet. C'est pour s'être obstiné à ne pas comprendre qu'on exigeait de lui cette besogne que cet officier général passe pré-maturément dans le cadre de réserve, en dépit de ses mérites techniques et de son républicanisme éprouvé.

Le Cas du Général de Négrier
Paris, 23 septembre.

La *Liberté* publie l'information suivante: « Le public s'est à bon droit étonné qu'après avoir demandé à être mis en dispo-nibilité, afin de décharger sa responsabilité de la situation alarmante de la défense na-tionale dans l'Est, le général de Négrier ait passé ensuite l'inspection des 12^e et 16^e corps d'armée. Voici exactement ce qui s'est passé: « Le ministre de la guerre, usant d'un droit indiscutable, mais qu'aucun de ses prédé-cesseurs n'a jamais exercé, a refusé au général, qui compte aujourd'hui plus de 48 ans de service, de donner suite à sa de-mande d'être mis en disponibilité. En ou-tre, il lui a prescrit d'inspecter les 12^e et 16^e corps, avant son passage dans la ré-servede l'Est. A cet effet, le général a com-mencé un acte d'indiscipline, le général ne pouvait qu'obéir. « Il n'en reste pas moins acquis qu'en juillet, dès son retour de son inspection dans l'Est, où il n'avait pas été envoyé de-puis deux ans, le général a demandé à être immédiatement relevé de ses fonctions et mis en disponibilité et que, depuis, il n'a pas cessé de renouveler sa demande. Les raisons si graves qui l'ont motivé n'ont donc pas cessé d'exister. »

neven l'accès à prix réduits d'un établisse-ment d'instruction.

Comme ce brave homme avait ses rela-tions plutôt dans un milieu ecclésiastique que dans le monde officiel, ses démarches avaient naturellement abouti dans un col-lège congréganiste. Bref, le saint-cyrien de 1894 avait commencé ses études chez les « Ignorantins. Voilà pour ce qui est de lui refuser une bourse à ce digne fils d'un bon serviteur de la France!

Est-ce là de la démocratie?

Le Congrès de la Libre-Pensée
Rome, 23 septembre.

Le congrès a tenu aujourd'hui sa der-nière séance, sous la présidence de MM. Ghisleri et Lorand.

M. Sergi présente un rapport sur les tra-vaux de la troisième section et conclut en demandant la prohibition de tout enseigne-ment religieux.

M. Gatti de Gamondi dit qu'il faut faire de l'enfance l'avant-garde de la société, et à soustraire l'orphelin et l'enfant aban-donné à l'environnement clérical, en les faisant marcher, non vers la bourgeoisie, mais vers le prolétariat.

L'orateur en jupon ajoute que l'argent nécessaire doit être enlevé à l'armée et au clergé. Elle regrette qu'en France on sup-primât les congrégations, tandis qu'on per-met Lourdes.

On approuve l'ordre du jour de M. Can-tinelli demandant la concordance entre les républicains en faveur de la laïcisation des écoles et proclamant la nécessité de la République pour tous les pays. On reprend la discussion de la proposition de M. Sergi pour l'interdiction de l'enseignement reli-gieux.

Les députés belges Denis, Delmot et Lo-rand et ensuite M. Buisson, au nom des parlementaires français présents au con-grès, déclarent qu'ils ne peuvent pas ap-prover la proposition, car, même après la suppression des congrégations, la liberté personnelle doit être garantie pour tout le monde.

M. Valabrègue regrette l'exclusion des femmes de la franc-maçonnerie française. Après plusieurs discours sur la proposition de M. Sergi, on approuve la clôture. On vote par nationalités. Le résultat du vote sera connu ultérieurement. On annonce que le cortège aux monuments de Giardano Bruno et de Garibaldi n'aura pas lieu, car la permission de la police n'a pas été de-mandée en temps nécessaire.

M. Furnémont remercie le peuple de Rome. M. Ghisleri remercie les étrangers. La séance est levée et le congrès est clos. *Et finit la comédie*, c'est le cas de le dire. Le congrès de la Libre-pensée a décidé que le congrès de 1905 serait tenu à Paris et celui de 1906 à Barcelone.

Sous la coupe socialiste
Paris, 23 septembre.

La *Liberté* consacre son éditorial au con-grès de la libre-pensée et particulièrement au rôle qu'y a joué M. Augagneur:

Nous socialistes, écrit-elle, voyagent beaucoup depuis quelque temps. Tant pis! Ils vont donner partout un fâcheuse opinion des Français, qui se laissent gouverner par ces farceurs. Déjà, à Amsterdam, les députés français, donnant le ton de leur incohérence, avaient fait le congrès et s'étaient fait donner des leçons par les représentants de tous les pays, voire même par l'unique socialiste du Japon.

Voilà qu'à Rome, ils s'appliquent à nous brouter avec l'Italie. On s'interdit d'arriver au nombre de plus de mille au congrès de la libre-pensée, très excités à l'idée d'offenser le Pape de plus près. Se sentant les plus forts par le nombre, ils n'ont pas tardé à détonner le congrès sur son objet et à nous livrer à leurs divagations favorites contre le capital et contre la patrie.

Les libertaires se sont rendus maîtres de l'as-semblée, tandis que le citoyen Augagneur, maître de Lyon à propos des mesures de repres-sion prises à l'occasion des grèves en Italie, adressait à l'expression d'une douleur sym-pathique aux victimes des balles capitalistes.

Or, on sait que ces grèves se sont brusquement arrêtées, non seulement à cause des mesures prises par le gouvernement, mais surtout en présence du sentiment national qui leur était manifestement hostile.

On sent, après cela, tout le propos de la note que le général de Négrier a adressée au ministre et véritable délit au sentiment public en Italie.

le complément obligé de toutes ces petites fêtes.

Brest, 23 septembre.

La commission extraparlamentaire d'en-quête sur la marine, à laquelle se sont joints MM. Guéyès et Leblat, députés, ar-rivés ce matin, s'est rendue, hier, à la préfecture maritime, où elle a été re-çue par l'amiral Mallarmé.

La commission s'est installée dans le sa-lon Tourville et a reçu la déposition de l'amiral sur l'organisation du port. Cette déposition a duré plusieurs heures et a lieu dans le secret le plus absolu. Les chefs de service attendent dans le salon des aides de camp.

L'audition de l'amiral Mallarmé, inter-rompue à midi, se continue cet après-midi. Le préfet maritime, en dehors de la dé-fense de Brest et des côtes voisines, a con-tenu la commission de la situation des navires en réserve et de leur personnel qu'il déclare suffisant. Il a traité de la ques-tion du ravitaillement des escadres, qu'il trouve défectueux et incomplet.

Au sujet du *D'Assas*, croiseur désigné pour l'Extrême-Orient et qui n'a pu partir, par suite d'avaries survenues à ce navire, lorsqu'il convoyait des contre-torpilleurs, le préfet maritime a exprimé l'avis que ce bâtiment n'aurait pas dû être affecté à une semblable traversée.

Les commissaires ont visité cet après-midi les forts Bertheaume, Mimam et Porzic, qui défendent l'entrée de la rade. De là ils se sont rendus sur les travaux de Lannion. Ce soir à huit heures et demie seront entendus MM. Albarot, directeur du génie maritime; Jaquen, sous-directeur des travaux hydrauliques et le capitaine de vais-seau Simon, commandant le deuxième dé-pôt des équipages de la flotte.

LA PRINCESSE DE COBOURG
Paris, 23 septembre.

La princesse Louise et la comtesse Lon-yat.

La princesse Stéphanie de Belgique, ex-archiduchesse héritière d'Autriche, épouse en secondes nocces du comte Lon-yat, est arrivée hier soir à Paris.

Elle est descendue à l'hôtel Bristol, tout proche de l'hôtel Westminster, où habite sa sœur, la princesse Louise. Dès son ar-rivée, elle a fait part à sa sœur aînée de son désir de la voir. Inutile de dire que ses vœux ont été exaucés sans délai. La prin-cesse Louise, défrayant à l'aimable invita-tion de sa sœur, est allée à la messe hier à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel Bristol. L'entrevue des deux sœurs a été des plus émouvantes. Elles se sont jetées en pleurant dans les bras l'une de l'autre. Elles ont évoqué leur affection passée et la récon-ciliation a été complète.

L'entrevue a duré trois heures. A cinq heures cinq, une automobile électrique attendait devant la porte de l'hôtel; les deux princesses y ont pris place et sont allées faire une longue promenade au bois de Boulogne. Elles ont ensuite rentrées cha-cune dans son hôtel pour le dîner.

Au cours de l'entrevue, la comtesse Lon-yat a exprimé sa joie de voir sa sœur en liberté et dans un état aussi parfait de santé de corps et d'esprit. Elle l'a assurée, dans des élan de tendresse, de son dévoue-ment, de sa fidélité inébranlable et lui a offert et promis tout son concours.

M. MASCURAUD EN ITALIE
Paris, 23 septembre.

Pour la plus grande joie de ses contemporains, M. Mascaraud a fait paraître le récit du voyage triomphal qu'il a fait en Italie.

Le *Journal des Débats* nous résume à sa ma-nière, qui est une jolie manière, ce mémorable document.

« Le voyage en Italie a marqué l'apogée du comité. En ce temps-là, personne ne pensait que la Grande-Chartreuse était si près du Ca-pitole. M. Mascaraud lui-même ne s'en doutait point: c'est un monstre très décoré qui ne sait pas la géographie. Mais que ce soit le roi sa-voir en revanche!

« Au delà des Alpes, son génie s'est épanoui et il a pris toutes les formes, selon les lieux: badin dans le Piémont, profond dans les Pouilles. M. Mascaraud s'est fait esthète dès qu'il a saisi le voisinage de la Toscane. La campagne romaine l'a vu mélancolique et Naples l'a trouvé plein de passion. Partout, M. Mascaraud n'a eu qu'à rester naturel pour être extrêmement com-ique.

« A Paris, il déclare que Victor-Emmanuel est un brave homme et il le console le Pié-mont et la Savoie d'avoir été séparés par les traités. A Rome, il ouvre son cœur: « Ne croyez pas, dit-il en termes délicats, que notre voyage soit un voyage de simples commissionnaires en marchandises après un gain et ne voyant que le gain. L'intérêt n'est pas notre guide. « A Gênes, il y avait une bécasse à commettre, qui était d'administrer le Campo-Santo. M. Mas-caraud, à Naples, ayant vu la capitale, se sentit plein de joie après un banquet. M. Mascaraud n'y tient plus et il télégraphie à M. Combes qui répond: A Gênes, M. Mascaraud veut recommencer le beau geste de la dépêche, mais M. Combes en a assez. Ce n'est plus que M. Edgard qui réplique.

LA GUERRE Russo-Japonaise

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR. — ENORMES PERTES RUSSES. — LE CALME A MOUKDEN. — L'AFFAIRE DE DALINE. — LA PROCHAINE BATAILLE

Paris, 23 septembre.

Peu de nouvelles aujourd'hui de Mandchourie, si ce n'est sur l'affaire de Daline, que nos lecteurs connaissent déjà dans ses détails. Celles qui se rap-portent à Port-Arthur et que nous don-nons à titre documentaire sont peu di-gnes de vraisemblance. Elles arrivent par des sources suspectes et ne portent aucune marque d'authenticité. Si l'on se reporte aux informations de ces der-niers jours, il résulte que Port-Arthur peut encore espérer tenir quelque peu et que son salut serait même assuré, si l'escadre de la Baltique pouvait être attendue dans les eaux de la mer Jaune dans un mois.

C'est d'ailleurs l'opinion que nous donnons plus loin du capitaine de frégate Clado, qui revient de Vladivostok. Quoi qu'il en soit, que Port-Arthur suc-combe aujourd'hui, demain, dans deux mois ou l'année prochaine, il est certain que, dès maintenant, les Japonais, de ce côté, ont perdu la partie.

La place qu'ils comptaient enlever dès le premier jour de la guerre, c'est-à-dire dès le 9 février dernier, la fortesse qu'ils pressent si vivement et sans résultat depuis tantôt cinq mois, ne semble pas encore près d'être réduite. Les Japonais donnent pour excuse de leur insuccès que les milliers et milliers de braves soldats tombés dans les assauts des mois de juillet et d'août ont été remplacés par des réservistes très je-unes et encore très peu instruits. Les meilleurs éléments parmi les renforts ont été expédiés dans le nord au maréchal Oyama, qui veut opposer la crème de l'armée nipponne au général Kourou-patkin.

C'est possible, mais ce n'est qu'une excuse et le fait brutal est là: Port-Arthur n'est pas pris et ne veut pas se laisser prendre.

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR.
L'Assaut du 15. — Importantes pertes russes. — Reprise du fort d'Erlantchan.

Londres, 23 septembre.

Plusieurs journaux publient la dé-pêche suivante de Saint-Petersbourg: « Un télégramme du général Stoessel à l'état-major annonce que l'assaut donné à Port-Arthur, le 15 courant, a fait perdre aux Russes 45 canons et qu'ils ont eu 400 tués et 800 blessés, dont cinq pour cent d'officiers.

Il se confirme que, dans l'assaut de mercredi, les Japonais se sont emparés des forts Kouroupatkin et Erlantchan, ainsi que des batteries E, C et P, mais le général Stoessel a ordonné une contre-attaque qui a commencé hier matin à neuf heures. Les Russes ont réussi à reprendre Erlantchan.

« La flotte japonaise, qui participait à l'attaque, a été repoussée par la Colline-d'Or. La bataille continue. »

Une dépêche de l'agence Laffan, datée de Saint-Petersbourg, dit que Mme Stoessel, femme du général, a été blessée à l'épaule, en soignant les blessés.

Le Charbon à Port-Arthur
Kiao-Tchéou, 23 septembre.

Il se trouve à Kiao-Tchéou plusieurs na-vires charbonniers dont les cargaisons se-raient destinées à Port-Arthur. On a trans-porté à bord du charbonnier allemand *Evrika* le charbon dont le *Foxton-Hall* était chargé.

Le navire allemand doit ostensiblement prendre à l'aube la destination du Japon. On croit cependant que l'*Evrika* se rendra finalement à Port-Arthur, où les Russes font les offres les plus brillantes pour se procurer du charbon. M. Davidson, né-gociant américain en charbon, venant de Port-Arthur, dit que, par suite de ce fait que tous les navires de guerre russes ont dû se tenir sous pression, nuit et jour, pendant près de huit mois, et en raison de la quantité de charbon nécessaire pour la con-densation de l'eau, il doit y avoir disette de charbon en ce moment. Il y a quelque temps, les Japonais ont coupé l'eau aux as-siégés.

L'Escadre de Vladivostok
Saint-Petersbourg, 23 septembre.

Le bruit court que les croiseurs *Ros-sia* et *Gromobol*, accompagnés de trois destroyers et de cinq torpilleurs, ont quitté Vladivostok hier soir.

On ignore pour quelle destination.

Déclarations du Capitaine Clado
Saint-Petersbourg, 23 septembre.

Le capitaine de frégate Clado, qui est at-taché à l'amiral Skrydloff et qui est venu à Saint-Petersbourg chargé de messages particuliers pour l'empereur, a fait les dé-clarations que voici: « A l'heure actuelle, le *Gromobol* et le *Rossia* peuvent être considérés comme ré-parés, tandis que le *Gogatyr*, dans une quin-zaine, sortira de la cale. Nous espé-rions que l'amiral Rojstvensky pourra bien-tôt partir. Le départ de la flotte de la Bal-tique est absolument indispensable. L'amir-al Wiren en sera attendre l'arrivée de la flotte de la Baltique, si c'est possible, à moins qu'il ne puisse se frayer un passage. La plus complète initiative est laissée à l'amiral Wiren. « Il faut absolument que la flotte parte avec un nombre de vaisseaux imposant. Nous devons prendre, si c'est nécessaire, notre escadre de la Mer Noire, que nous pourrions faire sortir des Dardanelles après des accords avec la Turquie et en mena-

geant les susceptibilités anglaises par des compensations politiques.

La Mission du prince Radziwill. Ché-Fou, 23 septembre.

Le prince Radziwill et le lieutenant Christoforoff sont partis depuis trois jours pour rejoindre l'armée russe.

EN MANDCHOURIE. L'Affaire de Daline. Saint-Petersbourg, 23 septembre.

Les troupes d'avant garde engagées dans l'affaire de Daline étaient commandées par le général de brigade Peterhoff.

Un télégramme officiel rapporte que des engagements ont eu lieu le 20 à Daline et à Sanlioukou, à 96 kilomètres au nord-est de Liao-Yang.

Télégramme de Kouropatkine. Saint-Petersbourg, 23 septembre.

Un télégramme du général Kouropatkine, en date de Moukden, 22 septembre, onze heures du matin, dit que la situation est sans aucun changement.

Le Position des Armées. Tokio, 23 septembre.

Les dépêches de Liao-Yang aux feuilles japonaises annoncent que la rivière Hou, qui coule au sud de Moukden, est plus large et plus profonde que la rivière Tai-Tsiké.

Envoi de Canons russes. Saint-Petersbourg, 23 septembre.

La direction générale de l'artillerie a donné l'ordre de tirer immédiatement sur tous les points de rassemblements désignés pour chaque circonscription militaire.

La Reconnaissance du général Rennenkampff. Tokio, 23 septembre.

Voilà maintenant la version japonaise sur la reconnaissance opérée le 17 septembre par le général Rennenkampff.

La prochaine Bataille à Thiéling. Saint-Petersbourg, 23 septembre.

Malgré les informations de sources anglaise et chinoise, on ne croit pas, au ministère de la guerre, qu'une grande bataille soit imminente dans les environs de Moukden.

Tout est calme autour de Moukden. De petits détachements japonais s'avancent

par la route entre Foushou et Bon-Sikhou dans la direction du nord-est.

Le correspondant des Novepti télégraphie que, parmi les prisonniers khounghoues, figurent des soldats chinois en uniforme et que les Japonais ont capturé une grande quantité de fausses monnaies chinoises.

Les Grèves de Marseille

Réunion des Dockers et des Chauffeurs. Marseille, 23 septembre.

Les dockers se sont réunis ce matin à la Bourse à travail, au nombre de trois mille. Trente dockers seulement travaillaient à la Compagnie péninsulaire orientale.

Après avoir entendu divers orateurs sur la question des secours, ils ont décidé qu'à partir d'aujourd'hui tous les ouvriers qui sont embauchés devront verser un sixième de leur salaire journalier, au lieu du tiers.

L'assemblée décide que tous les ouvriers devront se présenter à l'appel. Les délégués de vigilance sont chargés de la surveillance et de faire connaître ceux qui ne sont pas venus au travail.

Réunion des Entrepreneurs de Charbonnage. Co matin, à neuf heures, a eu lieu la réunion des entrepreneurs de charbonnage qui s'est tenue chez M. Magaan, ancien président du tribunal de commerce.

Les entrepreneurs ont étudié avec lui un terrain d'entente et devant leur accord de conciliation, M. Magaan a décidé de convoquer pour ce soir trois heures les charbonniers, en présence des entrepreneurs de charbon.

Congrès des Sous-Agents des Postes

Deuxième Journée. Paris, 23 septembre.

La séance de ce matin a eu lieu sous la présidence de M. Peverello, délégué de Marseille, ayant comme assesseurs MM. Prince, délégué de Pau et Roux, délégué de Poitiers.

Après avoir entendu MM. Courregelon, délégué de Bordeaux; Fournière, délégué de Paris; Masseron, délégué de Lille; Perret, délégué de la Roche-sur-Yon; Prost, délégué de Paris; Courbon, secrétaire général de l'Association, lesquels ont développé brillamment les propositions de modification aux statuts, l'ordre du jour suivant a été voté:

Le congrès des sous-agents des postes et télégraphes, tenu à Paris, adoptant les statuts en conformité de la loi du 1er juillet 1901, repousse les propositions de modification au règlement général intérieur, vote le projet de budget de l'Association générale, qui se monte au chiffre de 10.000 francs.

LES GRÈVES EN ITALIE

Rome, 23 septembre.

On annonce que l'autorité judiciaire à Milan et à Gènes a ouvert des poursuites contre les auteurs des désordres survenus en ces deux villes pendant les dernières grèves.

Plusieurs journaux expriment toutefois l'avis qu'il vaudrait mieux ne rien faire pour ne pas créer des martyrs à bon compte. L'association de la presse lombarde a voté un ordre du jour signalant l'œuvre de la chambre du travail, qui a porté atteinte à la liberté de la presse en demandant la suppression de tous les journaux.

Le Congrès socialiste de Brême

Berlin, 23 septembre.

Nous avons fait remarquer que mus par d'autres sentiments que les socialistes français, les socialistes allemands avaient rejeté une proposition au fils Liebknecht demandant une proposition spéciale à l'adresse des jeunes gens qui sont à la veille d'être incorporés dans l'armée.

Le compie-rendu télégraphique succinct ne donnait qu'une idée imparfaite de l'opposition que cette proposition a soulevée dans la grande majorité des congressistes. Voici, d'après les journaux allemands, la partie du discours de M. Volkner qui a déterminé le rejet de la proposition:

Je dois regretter d'abord que cette discussion militaire ait été abordée. Moins on parle de ces sujets, mieux cela vaut. Je m'entonne que quel qu'un, qui voit un peu plus loin qu'un succès d'un moment ait pu présenter et défendre un tel projet. Il a sans doute l'air de quelque chose de fort, mais il est conçu aux dépens de ceux

qui entrent au service militaire et de ceux qui auraient à le réaliser.

Le militarisme est le point chatouilleux en Allemagne et un débat comme celui-ci ne peut profiter au parti socialiste. J'estime que tout socialiste doit avoir la conscience de sa part de responsabilité. On se plaint que les socialistes soient traités dans l'armée sur un autre pied que les autres soldats. Si nous insitions parmi nous l'obligation qui nous est imposée, nous et G. de Gouva pour le racer Athéros, de 80 chevaux, et la troisième de M. Turgan, pour une volette de 800 chevaux au pétrole lampant. Cette épreuve aura lieu après la course de Monaco.

LES CANOTS AUTOMOBILES

Paris, 23 septembre.

LA COUPE DE LA MÉDITERRANÉE. Trois nouvelles demandes d'inscriptions viennent de parvenir à la commission d'organisation de la course Alger-Toulon automobile: la première de la maison Gladiator, pour le croiseur Gladiator II, moteur de 230 chevaux; un pétrole lampant; la seconde de M. Durand, pour le croiseur Athéros, de 80 chevaux, et la troisième de M. Turgan, pour une volette de 800 chevaux au pétrole lampant.

La commission technique, composée de MM. H. de Rothschild, de Chasseloup-Laubat, Deutsch, Max Richard, H. Desgrange, R. Saint-Claudy, R. Leonard, Vedrine, etc., s'est réunie hier et a décidé que, pour les deux courses: 1° la construction était libre, les dimensions des coques et la force des moteurs n'étaient pas limitées; 2° les moteurs devaient pouvoir être mis en marche en dix secondes au maximum; 3° la vitesse minima exigée était de quinze milles marins à l'heure; 4° le ravitaillement en liquide d'énergie était interdit; 5° l'équipage de chaque bateau devait se composer de six hommes au moins.

Voici les raisons qui ont amené la commission technique à prendre ces décisions: 1° Il n'est pas possible de déterminer les dimensions des bateaux, puisque aucune course analogue ne pouvait fournir d'indication à cet égard; 2° En ce qui concerne les moteurs, il n'a pas semblé possible de limiter leur force, mais, pour bien préciser leur sens, on a indiqué le temps maximum nécessaire pour leur mise en marche; 3° La vitesse minima a été déterminée parce que cette course est faite dans le but de réaliser de nouveaux progrès dans la construction des moteurs.

La vitesse minimum de 15 milles marins à l'heure veut dire que les bateaux devront pouvoir donner et non qu'ils seront obligés de le donner à cette vitesse.

Le ravitaillement en liquide d'énergie a été interdit, parce que la recherche du ravitailleur par le canot-automobile, qui peut être entraîné en dehors de sa route, présenterait de grandes difficultés et que les bateaux s'exposeraient à perdre un temps précieux et à se trouver en pleine mer à court de combustible.

LE TOUR DE FRANCE

L'engagement de 15 concurrents vient déjà de parvenir aux organisateurs du tour de France en canots automobiles, de Danquerke à Nice. Les noms sont: 1° Henry Fournier (Hotchkiss-1); 2° A. Védrine (Mercedes-VII); 3° A. Ciement (Gayard-1); 4° A. Ciement (Gayard-1); 5° F. Luce; 6° F. Luce; 7° Teulier (La République); 8° Teulier (La République); 9° Pitre (X...); 10° Pitre (X...); 11° Turgan (X...); 12° Volette (13° Duplessis (Eclair-1); 14° Duplessis (Eclair-1); 15° M. Charlie (Iris).

LES NOUVEAUX EXPLOSIFS

Invention américaine. — La maximité. — Curieux effets de la nouvelle poudre.

L'inventeur américain Hudson Maxim publie dans le Royal Magazine un article des plus intéressants sur les « Merveilles de l'art militaire moderne ». Il contient des demi-révélation sur les plus récentes inventions de l'auteur.

Il paraît que les grands ports américains ont été mis depuis quelque temps en état de défense, comme si les États-Unis redoutaient une guerre maritime. Voici l'un des procédés de défense adoptés par le gouvernement américain pour le port de New-York:

Les forts sont pourvus d'énormes mortiers dont on a repéré méthodiquement la portée. Des carrés imaginaires ont été tracés sur de nombreux points de la rade. Des qu'un navire ennemi toucherait un de ces carrés, une torpille aérienne, lancée par un des mortiers, viendrait s'abattre sur le pont, qu'elle percerait, et éclaterait dans les mâts, le vaisseau, le mettrait en pièces.

Le tir de ce mortier se fait d'une façon scientifique, grâce à certains appareils de télégraphie sans fil, qu'un enfant pourrait dégrader ainsi le plus puissant cuirassé du monde.

M. Hudson Maxim donne, en outre, d'intéressants détails sur l'explosif qu'il a inventé, la maximité, et que le gouvernement américain vient d'adopter.

Cette poudre possède une puissance d'explosion supérieure de 50/0 à celle de la dynamite. Elle offre plusieurs particularités curieuses. Par exemple, exposée directement à une flamme, elle ne fait pas explosion, mais brûle lentement, comme de l'amadou. On peut impunément verser sur une masse de maximité du fer liquéfié.

Pour charger l'explosif, on fait fondre l'explosif; le liquide ainsi obtenu est versé dans l'engin et se solidifie presque instantanément. Pour le faire fondre, on peut se

servir d'une marmite quelconque qu'on place à feu ouvert. L'auteur déclare qu'il a souvent excité la combustion dans son fourneau de laboratoire et en jetant des fragments de maximité.

Quand on tire contre une plaque de blindage un projectile de douze pouces, pesant une demi-tonne et chargé de maximité, le choc obtenu est égal à celui qu'on obtiendrait en lançant contre le projectile d'une hauteur de 24.000 mètres, ou en laissant tomber un poids de 50.000 tonnes d'une hauteur de 33 centimètres.

Rien ne pourrait résister à un pareil choc. Les cuirasses les plus épaisses sont transpercées. Mais il y a mieux — ou pire! — Malgré la force du choc, l'obus à la maximité n'éclate pas en traversant la cuirasse des navires; il ne fait explosion qu'à l'intérieur, en produisant des milliers de fragments qui sont lancés dans toutes les directions.

M. Maxim a encore perfectionné son obus en inventant une fusée spéciale, grâce à laquelle le projectile ne peut faire explosion s'il est frappé par un projectile ennemi. Ainsi, un magasin rempli d'obus à la maximité pourrait être impunément bombardé; aucune explosion ne se produirait. Si la pièce chargée avec un pareil obus était frappée par un projectile ennemi et mise en pièces, la maximité ne ferait pas explosion; elle brûlerait à petit feu.

Le nouveau projectile est son canon Maxim monté sur un quadrycle à pétrole; la photographie qu'il en donne montre quelle arme terrible serait le nouvel engin, qui n'a pas encore été adopté par le gouvernement américain, mais qui le sera incessamment.

Enfin, il nous présente le Simins Automobile-War-Car, sorte de forteresse en acier nickelé munie d'un canon à tir rapide, qui n'a pas encore reçu le baptême du feu.

LA PROTECTION DES SITES

Paris, 23 septembre.

M. Maruéjouls, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux ingénieurs en chef des ponts et chaussées une circulaire dans laquelle il rappelle la nécessité de protéger les sites et paysages qui forment comme le domaine artistique naturel de notre pays.

Une Société s'est fondée dans ce but. Il y a trois ans, sous la présidence d'un membre du Parlement, le député Baugouet, et, tout récemment, la Société du Touring-Club de France vient de créer un « Comité des Sites et Monuments pittoresques », ayant pour mission de rechercher les moyens pratiques d'assurer cette protection.

Naufrage d'un Bateau Français

Londres, 23 septembre.

L'agence maritime Lloyd a communiqué hier une dépêche de Yarmouth annonçant que le bateau français Saint-Jean, de Lanolin, se serait perdu avec tout son équipage.

Un canot d'une longueur d'environ cinq mètres, portant l'inscription Saint-Jean, et divers documents appartenant au bateau ont été rejetés sur le rivage à Yarmouth, à 12 kilomètres au nord de Yarmouth, sur la côte orientale d'Angleterre. Le mat de grand cacatois et une partie du bastingage d'arrière ont été également recueillis. On n'a aucune nouvelle de l'équipage.

Le Saint-Jean était parti de Hysart (Ecosse) pour l'Alpoin, le 12 septembre, avec un cargaison de houille. Il est fort probable qu'il est perdu avec tout son équipage. On n'a aucun autre renseignement.

A L'ÉTRANGER

ITALIE

Le baptême du prince Humbert. — Rome, 23 septembre. — On assure que la cérémonie officielle du baptême aura lieu à Rome au mois de novembre, dès que la cour sera rentrée dans la capitale.

Dans ce cas, il va de soi que le baptême ne pourra être administré par un cardinal. Ce sera sans doute le chapelain du Quirinal, Mgr Secchia, qui procédera à la cérémonie.

ÉTATS-UNIS

Le déficit de l'Exposition de Saint-Louis. — Saint-Louis, 23 septembre. — Le déficit que produira l'Exposition internationale se chiffrera par plusieurs millions de dollars. Depuis les cinq mois que l'Exposition est ouverte, le nombre des visiteurs n'a pas encore dépassé une seule fois un demi-million par semaine.

Actuellement, depuis trois semaines seulement, l'excédent des recettes est d'environ dix mille dollars par jour. Etant donné que l'Exposition touche à sa fin, il s'ensuit que la plus grande partie du capital versé sera engloutie.

Le Choléra dans l'Asie centrale. — Saint-Petersbourg, 23 septembre. — L'épidémie cholérique fait des progrès rapides dans l'Afghanistan. L'émir a défendu de boire l'eau des puits et des rivières et a déclaré potables seulement les eaux des sources et du canal de Laghan.

L'émir lui-même ne boit que de la neige fondue.

ANGLÈTERRE

Campagne libre-échangiste. — Londres, 23 septembre. — La Fédération libérale nationale organisée en Angleterre, du 3 octobre au 13 décembre prochain, une vaste campagne contre le gouvernement unioniste et contre les idées protectionnistes de M. Chamberlain.

MM. Lloyd-George, lord Spencer, sir H. Camp-

bell-Bannerman et John Morley font porter la bonne parole libérale dans les grandes villes de l'Angleterre.

ALLEMAGNE

Les fiançailles du Kronprinz. — Berlin, 23 septembre. — Le mariage du Kronprinz allemand avec la duchesse Cecilie de Mecklembourg-Schwerin aura lieu au mois de janvier à Postdam. Les jeunes mariés s'installeront dans le Vieux-Palais, au centre de Potsdam, où l'empereur Guillaume, alors prince Guillaume, résida jadis. On procède déjà aux aménagements nécessaires.

Un journal de Vienne, le Lincertages-Post, feuille qu'on considère généralement comme l'organe officieux de la famille de Cumberland, publie une réponse au démenti de la Gazette de l'Allemagne du Nord touchant les négociations qui avaient eu lieu entre les maisons de Hohenzollern et de Cumberland, au sujet du mariage du Kronprinz. Le Lincertages-Post dit que le fait que l'empereur Guillaume avait fait des démarches dans le but d'obtenir pour son fils aîné la main d'une des filles du duc de Cumberland prouve de façon évidente que le démenti donné par l'organe officiel est faux.

Les négociations n'ont pas abouti à cause de raisons politiques qui y étaient attachées. Néanmoins, il est prêt-à-prêt permis de supposer que les nouvelles relations établies entre les familles de Hohenzollern et de Cumberland, par suite des fiançailles du Kronprinz, peuvent conduire à une reprise des négociations. Le duc de Cumberland n'accepterait toutefois, on le comprend, un règlement honorable et compatible avec sa dignité et ne se mettra jamais à la discrétion du gouvernement impérial allemand.

Dans tous les cas, il demanderait la restitution du duché de Brunswick, avec ses frontières, mais jamais il n'a songé à faire valoir ses droits dans le Brunswick ou en Hanovre d'une façon incompatible avec l'unité impériale ou avec la constitution de l'empire allemand.

Le Protectorat allemand en Orient. — Metz, 23 septembre. — Mgr Aitmeier, Lorrain d'origine, archevêque de Bagdad (Assie-Mineure), qui vit habituellement en France, est arrivé à Metz, où il séjournera pendant une semaine. Il vient, dit-on, faire des visites pour les établissements religieux d'Assie-Mineure, désormais privés des subventions que leur accordait, jusqu'à ce jour, le gouvernement français, protecteur des chrétiens d'Orient.

On sait que l'évêque de Metz, Mgr Beizler, aura plusieurs entrevues avec l'archevêque de Bagdad, et qu'en outre, il est en relations constantes avec Guillaume II, pour affaires religieuses et même politiques. On se demande si le protectorat allemand en Orient, pour remplacer le protectorat français, qui tend de plus en plus à devenir caduc.

MAROC

Le cas d'El-Menebbi. — Tanger, 23 septembre. — Les négociations au sujet des biens d'El-Menebbi se poursuivent d'une façon satisfaisante pour la France et pour l'Angleterre. L'ancien ministre de la guerre, qui probablement ira résider dans un autre pays musulman, conserverait une fortune suffisante pour lui assurer une existence honorable.

Le spectacle est des plus curieux à New-York, parait-il. Des gens de toutes les classes de la société, avocats, et avocates, financiers, pasteurs... et pastoresse, militaires et bonnes d'enfants, envahissent de grand matin le Central-Park et, s'agenouillant dans l'herbe imprégnée de rosée, en broutent de copieuses bouffées. Et la Wallace n'est pas loin, avec son château-lampome premier cru.

Un vieillard, M. Frank Taylor, qui souffrait de l'estomac depuis des années, s'est trouvé guéri après quinze jours de nouveau régime. L'ombrobré sont les adeptes qui affirment devoir à l'herbe et à l'eau la guérison de maux divers.

Retournons donc au gazon fleuri, — s'il en reste sur les pelouses desséchées des Tuileries et du Luxembourg.

LA FAILLITE DU PARATONNERRE. C'est aux États-Unis, la patrie même de Benjamin Franklin, le ventreur du paratonnerre, que l'on déclare la faillite de sa théorie et l'inutilité de surmonter les maisons du traditionnel parafoudre.

Il paraît que les architectes et les ingénieurs transatlantiques se sont aperçus que la foudre tombait aussi bien sur une maison à paratonnerre que sur une maison non protégée. Les statistiques dressées à ce sujet ont fait ressortir aux États-Unis une proportion de 94 0/0 à l'appui préemptoire.

Aussi le New-York comme à Chicago, à Boston comme à Cincinnati, les rigides que « buildings » de quinze, vingt étages qui nous sembleraient devoir être les premiers à recevoir le couronnement d'un paratonnerre, ne portent-ils plus la tige protectrice. Un peu partout, on commence à démanteler les monuments qui en étaient munis et les constructions neuves sont toutes exemptes de cet accessoire jugé encore indispensable par le vieux monde.

Il devrait bien qu'Henri de Lorigerac se débattait — pauvre brave enfant! — entre ces deux sentiments, entre ces deux devoirs: d'un côté, sa probité; de l'autre, sa plétié filiale.

Il avait confusément entrevu qu'à ce fils dévot, le père — par quelque manœuvre habile — peut être par quelque confiance désespérée, avait soudainement clos les lèvres.

Il soupçonnait — ah! plus confusément encore — un drame de famille... oui, un drame où l'argent jouait encore une fois son abominable rôle.

... Un drame révélé par cette fuite d'Henri... ce départ de sa sœur Geneviève pour le convent... ce soudain abandon du logis familial par deux enfants qui ne voulaient plus avoir rien de commun avec Aspremont ni même avec Lorigerac!

Et alors, il voyait aussi — et nettement — une autre chose: Voilà que Manuèle, avec ses incertitudes, ses orailles, ses scrupules, l'avait profondément trahi.

Ah! pas mieux qu'elle, à présent, il ne voulait assumer la responsabilité d'une imprudente aventure dont Roland, pauvre vaillant... pauvre fidèle... souffrirait toute sa vie!

Ces amoureux... il fallait hâter leur projet... Les seules qu'avec la pauvre morte il eût jamais aimées...

Et puis, n'était-ce pas le moment d'agir pour aider à la marche trop lente des hardards qui ne sont, eux aussi, que de prétendues Justices?

Volta que Manuèle, avec ses incertitudes, ses orailles, ses scrupules, l'avait profondément trahi.

Ah! pas mieux qu'elle, à présent, il ne voulait assumer la responsabilité d'une imprudente aventure dont Roland, pauvre vaillant... pauvre fidèle... souffrirait toute sa vie!

LA VIE LYONNAISE

LES VŒUX DU CONGRÈS DES Administrations d'Écoles libres

On nous communique le texte définitif des vœux qui ont été adoptés par le congrès des administrations d'écoles libres. En voici la reproduction intégrale:

SECTION I

Constitution des administrations scolaires. Organisation et rôle des associations.

1° Que dans la réorganisation ou la création des écoles libres, les membres du présent congrès s'efforcent d'appliquer le système de l'Association déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, en appelant à l'adhésion et à la protection de l'École toute la population qui ont le devoir d'y coopérer, notamment les parents des enfants qui y sont élevés, les instituteurs, les compétences pédagogiques des anciens élèves;

2° Que les associations scolaires dont le principe a été adopté se bornent à l'objet précis de l'administration d'une ou plusieurs écoles, ainsi que de leurs œuvres complémentaires, ainsi que pour l'enseignement et l'éducation des enfants;

3° Que les parents des enfants soient appelés au conseil d'administration dans une proportion atteignant au moins le tiers;

4° Que le mandat des administrateurs soit assez long pour assurer la continuité des études administratives, mais que la durée de ce mandat n'excède pas six ans, et que les renouvellements aient lieu par moitié;

5° Que les associations scolaires soient facultatives et volontaires, sous forme de mensurations de l'enseignement.

SECTION II

Intérêts communs des écoles libres. Recrutement. Formation professionnelle et morale. Éducation des écoles. Méthodes d'enseignement. Unions des associations. Rôle, ressources et administration des Unions.

1° Que les associations scolaires forment entre elles des Unions d'association;

2° Que ces Unions soient régionales, nationales ou internationales, facilitent la création et le développement des associations scolaires;

3° Que les Unions organisent des conférences de concert avec les syndicats ou organismes s'occupant du même objet, un office d'études, le recrutement et le placement des maîtres;

4° Que les Unions encouragent les concours de perfectionnement pour les instituteurs; que les unions fassent ou encouragent des classes ou écoles normales pour la formation professionnelle, morale et religieuse des maîtres;

5° Que les unions organisent l'inspection des écoles normales ou autres; que l'inspection des écoles soit, par la partie religieuse et morale, aux dépens des élèves;

6° Que les unions créent un conseil supérieur des études, programmes, méthodes, etc.;

7° Que les unions étudient et réalisent des sociétés de secours mutuels, les secours aux malades en cas de maladie et leur retraite à la fin de leur carrière professionnelle;

8° Que les unions créent un comité de contentieux et de défense, avec des correspondants dans les principales villes;

9° Que les unions facilitent à leurs associations la location d'un mobilier et de fournitures scolaires;

10° Que une dérogation permanente du congrès, à laquelle se joindra un délégué par chaque des unions régionales qui se créent, soit chargé de visiter, en ce qui pourra la concerne, l'exécution des vœux du congrès et de préparer la création d'un organisme central à Paris pour l'étude et la défense des intérêts communs aux unions d'associations.

SECTION III

Conditions légales des maîtres Contentieux

1° Dans le recrutement du personnel des écoles libres, il sera fait la plus large part aux religieuses et religieuses sécularisées;

2° Que les anciens congréganistes ne pourront toutefois être admis dans les établissements scolaires libres qu'à condition de justifier de la sincérité de leur sécularisation;

3° Chaque union créera un comité de contentieux auquel pourront s'adresser les associations pour toutes les difficultés d'ordre juridique. Ce comité examinera, conciliera et jugera, comme tribunal arbitral, les difficultés qui lui seront déférées par les associations.

SECTION IV

Traitement des instituteurs. Maladies et traitements. Syndicats professionnels.

1° Que les unions d'associations d'enseignement libre établissent, à titre d'indication, un tableau des traitements des instituteurs et institutrices libres, en tenant compte, pour l'enseignement primaire ordinaire:

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 24 Septembre — 108 —

MARIAGE SECRET

PAR PAUL BERTINAY

TROISIÈME PARTIE

LA TOILE DE L'ARAIGNÉE

Ah!... dans cette chambre où des parfums de fleurs se mêlaient à leurs lourds effluves de la nuit...

... Dans cette chambre où la leur tremblante des flambeaux de cire faisait autour d'eux un jeu de lumière et de ténacité, se voyait une silhouette s'éclaircir, une si haute sérénité qu'il s'élevait éperdument, comme si elle pouvait entendre...

— C'est donc que tu l'as atteint, ce port où on échappe aux douleurs... aux misères... aux angoisses... — C'est donc que tu es, pauvre chère amie, au pays du repos... de la vérité... de la lumière... Et mettant ses lèvres tremblantes sur ce front dont le contact avait la fraîcheur des marbres impossibles?

— Ce n'est donc pas adieu qu'il faut te dire, murmura-t-il, c'est au revoir... maman... pauvre maman...

Et ce fut — le premier peut-être — un acte de croyance et d'espoir qui s'exhalait de ce cœur brisé par la plus grande douleur qu'il eût jamais connue...

Plusieurs jours s'étaient écoulés. Claude se avait passé en enfer dans le petit pavillon de la rue de la Tour, ne voyant plus personne, — ne se complaisant que dans sa morne tristesse et son farouche isolement.

Il avait même prié Rolande de ne pas venir « tout de suite ».

— Bien sûr... je te ferai dire... mais, vois-tu, la présence, ma pauvre enfant, me fait mal. Elle me rappelle aussitôt tant de choses... tant de douleurs... laisse-moi seul pendant quelques jours.

Et à Manuèle, quand il lui avait serré la main en lui disant encore une fois adieu: — Pour ce que nous avions commencé à être... vous savez... Et comme la petite Rolande était là qui écoutait:

— Oui, je sais... je sais... avait vivement répondu Manuèle. — Eh bien, je ne vous demande qu'une chose avant que je vous aie écrit, ne faites rien, n'engagez rien... Promettez-moi, voulez-vous? — Je vous le promets, Claude. — Moi, je vous promets qu'avant peu vous aurez de mes nouvelles. Et Manuèle était partie avec Rolande...

— Et toi, petite mère, tu ne peux pas la rendre cette chose? — Non. — Ah!

Et toute désappointée, mais impressionnée cependant par la fermeté que sa mère avait mise à lui répondre ce mot si sec et si cassé: « Non! » — elle n'avait insisté davantage.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Table with 2 columns: Consolidés, Rio-Tinto, De Beers, etc. with corresponding values.

CANDIDATURES

Paris, 23 septembre. — M. Pichon aurait été candidat pour l'élection sénatoriale au Jura en 1906...

L'AFFAIRE DE CLUSES

Bonneville, 23 septembre. — La demande de liberté provisoire présentée par le nommé Creteux...

RIXE ENTRE ITALIENS ET FRANÇAIS

Chambéry, 23 septembre. — Une rixe entre français et italiens éclatée la nuit dernière à St-Michel-de-la-Maurienne...

UN SCANDALE A LA MARINE

Paris, 23 septembre. — La Presse donne les renseignements suivants sur le nouveau scandale qui serait sur le point d'éclater au ministère de la marine...

FAITS DIVERS

Les voleurs de métaux. — Dans le courant de la nuit, plusieurs des maîtres de la Compagnie ont été arrêtés...

LES GREVES DE MARSEILLE

Marseille, 23 septembre. — Près de 1400 ouvriers ont travaillé cet après-midi dans les docks et dans les moles...

TRIBUNE POLITIQUE

Parti national antijuif. — Jeudi soir à un lieu, au local de la L. D. P. 10, rue Longue, le conseil hebdomadaire du groupe...

L'ENQUETE SUR LA MARINE

Brest, 23 septembre. — Une dépêche de Brest annonce les nouveaux détails suivants sur l'audition de l'amiral Mallarmé par la sous-commission d'enquête de la marine...

COMMUNICATIONS DIVERSES

La Cascade. — Aujourd'hui, de 8 h. 1/2 à 11 heures, cours de conférences et de salons...

COURRIER DES SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Tournée Romain. — Aujourd'hui, représentations des Enfants de la capitale...

groupes soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de secours mutuels ou de syndicats professionnels...

LES ÉCOLES LIBRES et leurs anciens Elèves. Le Salut Public publie l'article suivant que nous reproduisons à cause de l'intérêt général de la cause qu'il défend...

Une étrange Histoire. Le magot dans les chiffons. Arrestation du deuxième chiffonnier. Les recherches pour retrouver le compte de Mottard dans l'affaire des chiffonniers ne sont pas restées sans résultats...

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. Vendredi 23 septembre 1904. La pression barométrique reste élevée dans le nord du continent; elle est encore basse dans le sud...

CHRONIQUE. A Port-Arthur, les Russes prévoyant que les Japonais couperont les courants de sources d'eau douce, ont accumulé des milliers de caisses d'eau de table de Saint-Alban...

LES ÉCOLES LIBRES et leurs anciens Elèves. Le Salut Public publie l'article suivant que nous reproduisons à cause de l'intérêt général de la cause qu'il défend...

enveloppe affranchie à 0 fr. 15 par quatre billets. La liste officielle des numéros gagnants sera mise en vente immédiatement après le tirage...

NOUVEAU THÉÂTRE. « Les Cinq Sous de Lavaredo ». C'est une excellente idée qu'a eue M. Darman, de choisir pour l'inauguration du Nouveau-Théâtre, Les Cinq Sous de Lavaredo...

Association familiale d'éducation du Bon-Pasteur. — La rentrée des classes est fixée au lundi 3 octobre 1904 pour les garçons...

FAITS DIVERS. Les voleurs de métaux. — Dans le courant de la nuit, plusieurs des maîtres de la Compagnie ont été arrêtés...

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. Vendredi 23 septembre 1904. La pression barométrique reste élevée dans le nord du continent; elle est encore basse dans le sud...

CHRONIQUE. A Port-Arthur, les Russes prévoyant que les Japonais couperont les courants de sources d'eau douce, ont accumulé des milliers de caisses d'eau de table de Saint-Alban...

LES ÉCOLES LIBRES et leurs anciens Elèves. Le Salut Public publie l'article suivant que nous reproduisons à cause de l'intérêt général de la cause qu'il défend...

qui composaient le cortège portèrent à leur chaque une carte postale noire avec une gravure anti-cléricale. La Guerre Russo-Japonaise. Saint-Petersbourg, 23 septembre. — Les dernières informations de Moulkine rapportent que l'armée de Kuroki se concentre dans le rayon de Biala-Ponza...

GRAND-THÉÂTRE. — Tournée Romain. — Aujourd'hui, représentations des Enfants de la capitale. CASINO-KURSAAL. — Tous les soirs immenses succès. CASINO DE CHARBONNIÈRES. — Jeudi 23 septembre, à 3 heures, par 4 enfants, suivi d'une comédie...

Mercerie du Marché aux Bestiaux DE LYON-VAISE. Jeudi, 23 septembre. Moutons. — Amenés 2.883. Renvoyé 400. On a payé de 150 à 220 les 100 kilos.

CONDITION DES SOIES DE LYON. 23 septembre. Nombre SORTES. France, Espagne, Italie, Japon, Chine, Indes, Australie, Pérou, Brésil, Chili, Argentine, Égypte, Syrie, Perse, Corée, Chine, Japon, Tussah, Poiss.

COURS DU HAVRE. Le Havre, 23 septembre. Clôt. Préc. OUVRIÈRE Clôtura. Cour. Déc. Courant. Déc. Cour. Déc.

LE PAPIER ABADIE. Le Meilleur et le plus Renommé. LES PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES du RAPPEL REPUBLICAIN. PARAITRONT Mardi Prochain.

FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI. PREMIER ARRONDISSEMENT. — Néant. DEUXIÈME ARRONDISSEMENT. — Marie-Louise Monneret, domestique, 25 ans, Charlie, 9 h.

COMMUNICATIONS DIVERSES. La Cascade. — Aujourd'hui, de 8 h. 1/2 à 11 heures, cours de conférences et de salons...

COURRIER DES SPECTACLES. Grand-Théâtre. — Tournée Romain. — Aujourd'hui, représentations des Enfants de la capitale...

COURS DE LYON

Table of stock prices for Lyon, including various bonds and shares.

COURS DE PARIS

Table of stock prices for Paris, including various bonds and shares.

MINES D'OR

Table of gold mine stock prices, including French Rand, Robinson Gold, etc.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, mentioning the Rio Tinto and other mining stocks.

INFORMATIONS FINANCIERES

Financial information including tobacco and sugar market news.

Chemins de fer du nord de l'Espagne

News regarding the railway company and its financial situation.

Advertisement for 'TOUT-LYON ANNUAIRE' (1904), listing salons and addresses.

Advertisement for 'S^o DE PUBLICITE Artistique et Commerciale', offering advertising services.

Advertisement for 'PHOTOGRAPHES', offering photographic services.

Advertisement for 'LE GUIDE EN BEAUJOLAIS', a travel guide for the region.

Advertisement for 'BARRAJA' medicine, claiming to cure various ailments.

Advertisement for 'ANNONCES ET RECLAMES', offering advertising space.

Advertisement for 'A LOUER' (rental), offering property for rent.

Advertisement for 'H. BAUCHE & C^o', a locksmith and hardware store.

Advertisement for 'EMPLATRE BARBERON', a medicinal plaster.

Advertisement for 'HOMMES-SANDWICHES' and 'VOITURES-RECLAME', advertising food and vehicles.

Advertisement for 'MAISON D'ADAPTATION', offering housing services.

Advertisement for 'BLOC-SUEZ', a subscription service.

Advertisement for 'TRESOR DES CHEVEUX' hair care product.

Advertisement for 'LOTTERIE' (lottery), offering prizes and tickets.

Advertisement for 'LE RAPPEL REPUBLICAIN' newspaper, including subscription details.

Start of a serialized story 'ROGER-LA-HONTE' by Jules Mary.

Continuation of the serialized story 'ROGER-LA-HONTE'.

Continuation of the serialized story 'ROGER-LA-HONTE'.